

population
+ 60
habitants

logement
+ 30
logements

consommation
d'espace
- 50 %

**3 objectifs
chiffrés** (pour 2030)

PADD

5 grandes orientations

Accueillir de nouveaux habitants et dynamiser la vie communale

Pourquoi ?
maintenir la vitalité et les services
mixité intergénérationnelle

Comment le PLU peut-il contribuer à cet objectif ?

développement du parc de résidences principales
adaptation et diversification de l'offre en logement
revitaliser le tissu bâti existant / densifier

Conforter l'activité économique en faveur de l'emploi local et du niveau de service à la population

Pourquoi ?
maintien de la population
qualité de vie

Comment le PLU peut-il contribuer à cet objectif ?

conforter le commerce et l'artisanat local
mixité fonctionnelle dans le bourg
développer l'attractivité du tissu commercial
faciliter l'accès des commerces
accueil commerce ambulants / développement marché hebdomadaire

soutenir les activités agricoles
préserver les terres agricoles
favoriser l'accès au foncier
veiller aux conditions de viabilité (eau, chemins d'accès, etc)
permettre la diversification (agritourisme, bois-énergie, etc)
faciliter la vente directe et les filières courtes

développer le tourisme et les activités de pleine nature.
valoriser le patrimoine naturel (sentiers, baignades, paysages)
développer / aménager les sites sensibles
valoriser le site du Bocard
aménager le site de La Planche
développer l'offre d'hébergement

faciliter le télé-travail

Préserver le cadre de vie, les paysages et les milieux naturels

Pourquoi ?
attrait touristique (économique)
qualité de vie

Comment le PLU peut-il contribuer à cet objectif ?

préserver les paysages naturels
préserver de l'urbanisation les sites et les espaces naturels de valeur
protéger les vues remarquables
lutter contre la fermeture des espaces et la pression des résineux

préserver les terres agricoles de l'urbanisation
préserver les terres de valeur économique ou agronomique
protéger/restaurer les traversiers
maintenir les terres de pâture et les espaces ouverts de valeur paysagère

protéger les milieux sensibles et maintenir la biodiversité
préserver les trames vertes et bleues et les corridors écologiques
limiter les conflits d'usage au sein des milieux naturels sensibles

réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
réduire de 50% la consommation d'espaces
recourir au renouvellement urbain

préserver les ressources naturelles
assurer une bonne gestion de la ressource en eau
limiter les déplacements motorisés
favoriser le confort passif de l'habitat
recourir aux énergies renouvelables

intégrer la gestion des risques
exclure/limiter l'urbanisation dans les zones inondables
mettre en place des dispositifs de prévention des risques d'incendie
intégrer le risque mouvement de terrain
intégrer des dispositions relatives au pluvial

Affirmer l'identité rurale de Vialas et mettre en valeur le patrimoine

Comment le PLU peut-il contribuer à cet objectif ?

mettre en valeur les paysages urbains et maintenir la silhouette regroupée des hameaux
limiter les extensions et le mitage
préserver le caractère aggloméré des ensembles bâtis
respecter les morphologies bâties traditionnelles
requalifier les entrées de ville
redonner à voir le paysage

mettre en valeur le patrimoine bâti
valoriser le patrimoine bâti remarquable
préserver et restaurer le bâti ancien

conforter les trames vertes urbaines
protéger les trames vertes urbaines significatives
encourager le verdissement et la 'nature en ville'

Améliorer la qualité de vie : développer les équipements et services publics et organiser les déplacements

Comment le PLU peut-il contribuer à cet objectif ?

maintenir / renforcer le niveau d'équipement
maintenir l'école, le collège, la poste, l'EHPAD, etc)
programmer de nouveaux équipements sportifs
requalifier les espaces publics

organiser les déplacements
organiser les déplacements motorisés de manière à alléger leur poids sur la rue Haute
rationaliser (pour minimiser) les déplacements motorisés
faciliter les déplacements doux dans les relations inter-quartiers
améliorer la cohabitation entre véhicules motorisés et déplacements doux
anticiper le développement des transports en commun

gérer le stationnement
minimiser l'empreinte du stationnement sur l'espace public
libérer des capacités de stationnement

revitaliser le village
créer une place, un espace public fédérateur
permettre l'aménagement de terrasses (café, restaurant, etc)
animer la vie culturelle communale tout au long de l'année
créer des espaces verts et jardins partagés